

## La fondation de Lugdunum et le caractère lyonnais de l'ancien pays de Velin

Une série de médaillons en terre cuite, recueillis le plus souvent à l'état fragmentaire à Lyon et dans toute la vallée du Rhône (Orange, Sainte-Colombe, Saint-Romain-en-Gal), rappelle de façon curieuse la fondation romaine de Lugdunum par Munatius Plancus (voir fig. 7, 8, 9).

Bien que ces appliques aient été modelées au troisième siècle, par le céramiste Amator, elles procèdent sans nul doute d'une tradition locale (1).

On y voit un personnage imberbe et chauve, vêtu d'une toge et de longues braies ; d'une main, il tient un rouleau ; de l'autre, il présente des épis de blé sur une patère (fig. 7) ; une pioche apparaît derrière lui sur quelques fragments (fig. 9).

En face se trouve le génie de la ville (*genio. felicitari*, dit l'inscription) (fig. 8) ; ce dernier porte une couronne tourellée et tient dans les mains un sceptre et une corne d'abondance. Sur certains spécimens, on devine une épée ou un poignard dont le baudrier est rejeté sur l'épaule.

Aux pieds de ces personnages se dresse sur une patte un corbeau perché au-dessus d'un tas de pierres.

Cette scène, avec son inscription, peut être interprétée ainsi : la pioche, avec le rouleau (ou le volumen de la loi coloniale), caractérisent le fondateur de la cité Munatius Plancus ; la corne d'abondance évoque le surnom de « Copia » donné à la colonie (2).

Le corbeau (la « graille » de la plaine dauphinoise) perché sur le tertre, « passait pour le génie éponyme de Lugdunum » et puis « qui sait si la colline de Fourvière n'avait pas ses corbeaux familiers ? », conjecture C. Jullian (2).

Il est certain que cet oiseau apparaît au premier plan sur nombre d'objets de fabrication lyonnaise autres que ces médaillons, sur des monnaies en particulier, des plombs de la douane, des vases en poterie et même en argent (3).

(1) P. Wuilleumier et Amable, Audin. « Les médaillons d'appliques gallo-romains de la vallée du Rhône », 1952, p. 70.

(2) « Copia » nom de la colonie, figure sur plusieurs monnaies de Lyon : sur la plus ancienne, connue à un seul exemplaire, trouvée à Gergovie, on lit : « Copia fel(ix) » et au revers « Munatia » (fig. 2). Elle fait partie des médailles attribuées à Munatius Plancus (fig. 1, 2, 3). Sur les plus communes, aux bustes de César et d'Auguste, « Copia », apparaît au revers, au-dessous de la proue d'un navire, (fig. 4) ; tandis que les monnaies de Vienne du même type « à la proue », portent l'inscription C. I. V. (Colonia Julia Vienna, fig. 5). Cf. André Chagny : « La Fondation de Lyon », 1957, p. 36, not. 1.

(2 bis) C. Jullian : « Histoire de la Gaule », Tome II p. 252 et Tome VI p. 332 note 2.

(3) P. Wuilleumier, Lyon, « Métropole des Gaules », p. 11.

La présence du baudrier et d'une épée sur certains médaillons semble illustrer le passage de Tacite, qui fait dire aux Lyonnais de l'an 70 de notre ère : « nous sommes à la fois colonie romaine et partie de l'armée » (4), en faisant sans doute allusion aux vétérans qui avaient peuplé cette colonie.

Tout spécialement, sur ces médaillons, nous relèverons le symbolisme de la poignée de blé offerte au génie de Lugdunum par Plancus, son fondateur, revêtu de la toge romaine, tout comme la présence des quelques épis qui figurent en exergue sur la partie inférieure du médaillon.

Ces bouquets de céréales rappellent, sans nul doute, la dotation en terres arables faites aux colons romains de Lugdunum. Le fait était coutumier lors de l'installation des colonies d'anciens soldats. Horace fait allusion à sa villa des environs de Mantoue, qu'il dut céder à un vétéran. Les fragments du cadastre de la cité d'Orange recueillis par le chanoine Sautel, en fournissent une preuve pour cette colonie de la Narbonnaise (5).

On peut supposer avec C. Jullian que la dotation en « terres arables » de la colonie de Lugdunum, bâtie sur le sommet de Fourvière, terrain appartenant aux Ségusiaves, s'est faite aux dépens de ces derniers, mais aussi des peuples voisins, les Ambarres et les Allobroges de la rive gauche. Et cela d'autant plus, que selon l'opinion courante, les Viennois avaient dû céder aux colons romains chassés de leur ville le territoire représenté plus tard par les archiprêtres lyonnais de Meyzieu et de Morestel.

\*\*

C. Jullian croit à l'ancienneté de la frontière de l'Ozon et rappelle la présence du Mont Mercure (le Grand Merquet) à Solaize, ce tertre antique aujourd'hui disparu, qui semblait marquer une limite (6). Nous ajouterons, comme autre indice favorable à cette thèse, la présence des lieux-dits « Le Termat » à Chaponnay, la « Grande-Borne » à Valencin, deux toponymes qui évoquent, le long de la rivière, la frontière de l'ancien pays de Velin devenu plus tard l'archiprêtré lyonnais de Meyzieu.

Bien plus, le doyenné viennois qui bordait au midi la vallée de l'Ozon, portait le curieux nom de Marc ; il fait penser à une « marche » de la Narbonnaise, à la frontière du pays lyonnais (*pagus Lugdunensis*).

La chose certaine, c'est que notre pays de Velin fut fortement romanisé ; les vestiges gallo-romains foisonnent un peu partout et les villages portent fréquemment le nom d'un patronyme latin (Vénissieu, Meyzieu, Chassieu, Toussieu, Heyrieux, Chandieu, etc.).

Ces toponymes qui se terminent en « —ieu », (« —ié » au XII<sup>e</sup> siècle), dérivent la plupart du temps d'un prototype gallo-

(4) « Se coloniam Romanam et partem exercitum. » Tacite. Histoire 1-65.

(5) Lors de la fondation de la colonie romaine de Raurica, les Rhètes furent également dépossédés de leurs terres voisines en faveur des colons romains.

(6) C. Jullian Op. C. Tome VI 332-336 note 2.

romain en « —acus » ; « La valeur de ce suffixe est un peu vague, dit Longnon, mais comparable à celle du suffixe français « —ière », « qui a fourni, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours, de nombreuses appellations de domaines dérivées d'un nom de famille, telles la Thibaudière, la Ferrandière, la Rigodière, la Guillotière... et même plus récemment la Martinière » (7).

D'une façon analogue, ces toponymes en « —acus » désignent à l'origine une « villa », centre d'un domaine agricole, autour de laquelle s'est formé peu à peu le village. Ils comportaient le plus souvent dans leur radical un anthroponyme, le nom du personnage ou de la famille propriétaire du domaine.

Si ce suffixe « —acus » est précédé d'un « —i », a fait remarquer d'Arbois de Jubainville, il y a bien des chances que ce gentile soit celui d'une famille romaine, la grande majorité des patronymes latins étant terminée par « —ius ». La densité des noms de lieux de cette catégorie est spécialement forte dans l'Est lyonnais, note A. Dauzat (8), qui ajoute : « l'extension de ce suffixe est liée au développement de l'agriculture dans la Gaule et les régions les plus recherchées par les Romains étaient celles situées à proximité des villes. » A plus forte raison quand cette ville était, comme Lugdunum, une colonie de citoyens romains, auxquels Plancus offrait des gerbes de blé.

\*\*

La colonie de Lugdunum devenue terre romaine, quand Plancus eut enfoui la motte de terre symbolique provenant du sol de Rome et tracé son enceinte sacrée (9), devint le chef-lieu d'une cité avec un territoire urbain, suburbain et rural, qui prit le nom de « Pagus Lugdunensis ».

Les Ségusiaves ne furent pas cependant complètement dépossédés ; Plancus leur laissa un domaine propre destiné à rester exclusivement gaulois : le « Pagus Condatensis » (des inscriptions) c'est-à-dire l'amont du confluent, dénommé « Condat » en langue celtique, aujourd'hui le coteau de la Croix-Rousse, et sa déclivité jusqu'aux fossés des Terreaux, qui en formaient probablement la limite. C'est là que devait s'élever quelques années plus tard l'autel des Trois Gaules.

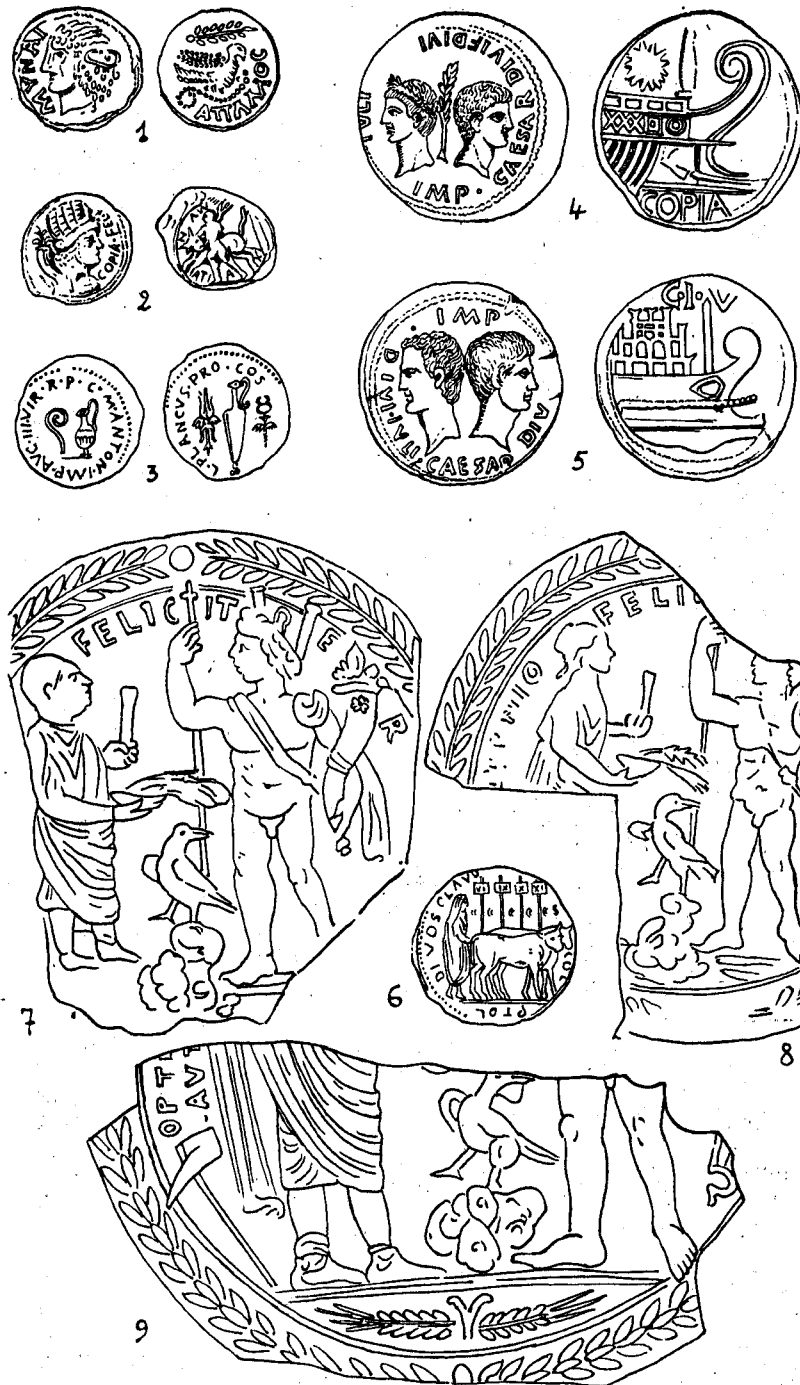
Les Romains englobèrent dans leur territoire urbain le quartier du port fluvial et les îles du confluent (Canaboe) et dans le « suburbum » une partie de la rive gauche du Rhône.

Ce territoire colonial d'outre-Rhône (compris plus tard dans l'archiprêtré des suburbes), cédé par les Allobroges aux colons romains dit Steyert, formait un carré exact de trois milles romains, soit deux lieues gauloises (quatre kilomètres 444 mètres). « Il s'étendait jusqu'à Bron, à l'Est, et du Nord au Sud,

(7) Longnon : « Les noms de lieux de la France », Parag. 201.

(8) Dauzat : « Les noms de lieux », 1926, p. 115.

(9) Revers d'une médaille romaine qui représente la fondation d'une colonie avec son fondateur drapé dans ses habits de cérémonie, au devant de lui une génisse et un taureau pour tracer le sillon symbolique autour de la cité, tandis que des pancartes numérotées en arrière marquent les lots attribués à chaque colon (fig. 6).



Dessins de Jean MILLIAT.

« de Villeurbanne jusqu'à la hauteur du Moulin à Vent, où l'on voyait encore il y a peu d'années, une partie de l'antique fossé dit des Sarrazins qui en formait la limite. » (10).

Le mandement de Bèchevelin représentait, au Moyen Age, la superficie de ce suburbum. En 1479, quand Louis Tindo, conseiller du roi Louis XI, releva les limites de cette juridiction de la rive gauche, revendiquée par le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, il procéda d'abord à une enquête sur cette frontière traditionnelle. « Avant d'aller visiter à l'œil les limitations de cette ancienne châtellenie », ce commissaire alla consulter les archives dont la majeure partie se trouvait « en trésor de l'église Saint Jehan de Lyon », puis convoqua « les anciens hommes », et c'est en compagnie d'une vingtaine de ces témoins locaux qu'il parcourut sur toute sa longueur cette ligne de démarcation. Elle devait être dans son esprit celle du Dauphiné (11), mais le Parlement de Grenoble n'accepta pas cette limitation de la province. Cependant les limites relevées par Tindo restèrent celles du faubourg puis de la commune de la Guillotière, pour devenir, en 1852, celles de la ville de Lyon elle-même (12).

Un texte de 1791 concernant cette ligne de démarcation mentionne encore « à partir de Treyve de la Femme Morte, sur le chemin de Lyon à Eyrieux, des retranchements de César « dits fossés des Sarrazins. » (13).

Cette appellation tiré du folklore populaire est un indice de l'ancienneté de ces terrassements. La découverte faite aux abords de ces fossés de tuiles à rebord (dites tuiles « sarrazines »), *ap mævæz nœ nœntæz antiques, æp te suonæz æp te suonæz æp* leur origine romaine.

Bien longtemps, les levées de terre ou « terreaux » ont continué à marquer une limite territoriale (13 bis).

\*\*

Dans ce suburbum de la rive gauche (Bèchevelin-la Guillotière) venaient aboutir un faisceau de routes antiques : toutes

(10) Steyert : « Histoire de Lyon ». Tome I, p. 131.

A Rome, il existait également un suburbum appelé « ager romanum » limité en partie par un fossé symbolique situé à trois milles des remparts de la ville.

(11) Montfouilloux : « Le Plat-pays lyonnais-dauphinois » de la rive gauche du Rhône, 1929, p. 204.

(12) La Société d'histoire de la rive gauche se propose, dans le cadre des festivités du bimillénaire de Lyon, de reconstituer le cortège historique de Louis Tindo en train de relever sur le terrain les limites traditionnelles, sinon romaines, de Bèchevelin, devenues depuis celles de la ville de Lyon.

(13) A. Steyert : « Le mandement de Bèchevelin », 1876, p. 17.

(13 bis) L'ancien parcellaire de Chandieu fait mention des « terreaux » qui divisaient les juridictions de Mures et de Chandieu et des « terreaux » qui limitaient celles de Saint-Priest et de Chandieu (Archives communales : Parcellaire de 1641, art. 75 et suivants).

Pour les habitants de la Rome primitive, ces levées de terre dessinaient « une ligne de protection magique : de la terre déchirée surgissaient les divinités souterraines qui prenaient possession du fossé ». (C.f. Grimal : « Les Villes romaines », 1954, p. 19).

étaient jalonnées de tombes romaines de caractère exclusivement lyonnais (14).

On sait que dans les civilisations latines, les cimetières n'étaient jamais situés à l'intérieur des cités, mais se plaçaient habituellement le long des grands chemins, à la sortie des villes.

De la Madeleine à Champagneux, les mausolées peuplaient la route de Vienne, ce compendium ou voie abrégée de la rive gauche, réparée par l'empereur Claude (milliaire de Solaize) mais probablement antérieure à la conquête romaine (15).

La route d'Italie possédait également ses monuments funéraires de caractère lyonnais, témoin le fragment d'une très grande inscription encadrée dans le mur Nord de la chapelle Saint-Alban où l'on peut lire les mots : « duarum lugdunensis » (16), témoins aussi les divers sarcophages utilisés « en bachasse » au XVI<sup>e</sup> siècle, au château de la Motte, dans la maison du maréchal de Trivulze, et « dans la grange de la Violette, à la Guillotière, sur le chemin de la Vulpillière » (17).

Pour M. Amable Audin, cette nécropole de la rive gauche remonterait au milieu du premier siècle : il a, dit-il, énuméré 28 inscriptions sans « ascia » (18).

Le caractère lyonnais de l'ancien pays de Velin est encore attesté par les inscriptions chrétiennes. Celles-ci étaient datées habituellement par la mention du consul en exercice pendant l'année, à Rome d'abord, puis à Byzance ensuite, après la chute de l'empire romain d'occident (476).

Le consulat finit par disparaître à son tour à Constantinople, au cours du VI<sup>e</sup> siècle, au temps de l'empereur Justinien et de Théodora (540-1).

On continua néanmoins à dater les inscriptions chrétiennes de la même façon mais à l'aide des post-consulats, et, chose curieuse, d'une manière différente en pays lyonnais et en pays viennois.

Tandis qu'à Vienne les post-consulats se chiffraient par les années écoulées depuis le dernier consul Basile nommé en 541, à Lyon, par contre, on comptait les post-consulats à partir de Justin, avant-dernier consul qui reçut les faisceaux en 540.

Le fait existe, nettement délimité, au point de vue géographique et dura pendant soixante années sans que le nom de Basile paraisse à Lyon, et sans que celui de Justin soit employé à Vienne (19).

Or, à Saint-Laurent-de-Mure, dénommé parfois Saint-Laurent-en-Velin, lors de la démolition de l'ancienne église (1852) on découvrit nombre d'inscriptions chrétiennes : l'une d'en-

(14) Tel le beau tombeau d'Acceptus, mis au jour en 1870 sur le terrain de la Vitrolerie qui peut rivaliser, dit M. P. Wuilleumier, avec les monuments de la Rome impériale.

(15) Elle est mentionnée par Strabon et par Plancus dans une lettre à Cicéron sous l'expression de « Via breviora ».

(16) Allmer : « Deuxième supplément aux inscriptions de Vienne », numéro 2.051.

(17) Bellèvre : « Lugdunum Priscum », p. 93.

(18) A. Audin : « Topographie de Lugdunum », p. 123.

(19) Edmond Le Blant : « Inscriptions chrétiennes de la Gaule », p. LXXI.

tre elles était datée d'un post-consulat, celui de Justin, selon le mode lyonnais (20).

Au contraire, sur les inscriptions chrétiennes de la même époque, retrouvées à Chavanoz et à Luzinay, localités du Viennois situées à proximité, mais en dehors du Velin, ou de l'ancien archiprêtré lyonnais de Meyzieu, la mention des post-consultats est celle de Basile, selon l'usage de Vienne (20 bis).

\*\*

La présence du milliaire de Solaize en « pays lyonnais » portant le chiffre VII pourrait servir d'argument supplémentaire en faveur de notre thèse.

Cette colonne routière, préservée localement de la destruction grâce à la protection d'une croix à laquelle elle sert de support, était placée sur l'ancien « compendium » de Lyon à Vienne (21).

Les VII milles romains dont elle donne l'indication doivent être comptés à partir de Lyon, chef-lieu de la « cité », d'où dépendait Solaize, et non pas de Vienne comme on le répète généralement. Il faudrait supposer dans cette dernière hypothèse que cette pierre n'est pas à sa place, que son emplacement primitif se trouvait au-delà de la vallée de l'Ozon, à un mille de distance au sud du « vicus Octavum » qui a donné naissance à Saint-Symphorien-d'Ozon où était la huitième borne.

Un passage de l'histoire de Grégoire de Tours atteste que ce « vicus Octavum » était un bourg lyonnais. La peste qui ravagea Marseille en 588, précise le vieil historien des Francs « s'étendit jusqu'au vicus lyonnais appelé Octavum » (22).

Ce nom d'Octavum, qui a disparu derrière un nom de Saint (ici Saint Symphorien) comme cela est arrivé pour tant d'autres localités, subsistait encore aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles (23).

De nombreuses chartes nous en fournissent la preuve : elles ont trait à des donations de propriétés rurales faites en général à l'abbaye de Cluny, et ces textes précisent que ces terres, manses ou vignobles, étaient situées dans le comté ou « pagus » lyonnais, et dans l'« ager » ou vicairie « d'Octavum » (24).

Il est question également dans ces documents du IX<sup>e</sup> siècle, d'un cours d'eau « Alsono aqua » dans lequel il faut reconnaître l'Ozon.

D'autres chartes de la même époque font mention de donations analogues concernant des domaines ruraux situés à Asnières et à Mons (hameaux actuels de Villette-d'Anton) placés

(20) id. Op. cit., p. 41-42 et planche 387 B.

(20 bis) A. Chavanoz, l'inscription chrétienne d'Agapius est datée de la soixante-huitième année après le consulat de Basile (an 608). (Cf. P. Wuilleumier : « En territoire viennois ». In : Revue des Etudes Anciennes, 1946, I., p. 98).

(21) Allmer : « Notices sur plusieurs inscriptions » de Lyon, 1864, p. 19.

(22) Greg. Tur : « Histor. Franc », IX 21 et in : « Patrologie latine », LXXI (502-505).

(23) A. Longnon : « Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle », 1878, p. 199.

(24) « Qui est situ in pago Lugdunense in agro Octaviense... » — Bernard Bruel : « Chartes de Cluny », Tome I., numéro 624. — Cf. chartes numéros 1.114, 904, 1.252, etc.,

par ces textes « en pays lyonnais » dans « l'ager » de Bianne, (dépendance aujourd'hui de la commune de Jons) (25).

En 961, dans le même « ager » de « la route de Bianne » (Estrabyacense) était située l'église de sainte Ourse à Janneyrias, « en pays lyonnais » (26).

Comme il va de soi, Villeurbanne, en ces temps carolingiens, relevait du pays lyonnais : un diplôme de 878 l'atteste. A cette date l'empereur Louis confirme à l'Eglise de Lyon la paroisse de « Villa Orbana dans le pagus de Lyon » (27).

Il en est de même de Chandieu, chef-lieu d'un « ager ». Quand Rathburne, en 978, donne à Saint-Pierre-de-Cluny l'église de Saint-Pierre-de-Chandieu, il précise que ce sanctuaire est situé dans « l'ager » de ce nom (« ager Candiensis ») et dans le pays lyonnais (28).

De nombreux actes du X<sup>e</sup> siècle des archives de Cluny placent la « villa » de Mions dans ce même territoire ou « ager » de Chandieu et dans le « Pagus Lugdunensis » (29). Il en est de même de Toussieu (Tociaco).

\*\*

Ainsi, à la veille de l'an mil, tous ces villages répartis à travers l'étendue du Velin conservaient encore le caractère lyonnais que leur avait légué l'époque romaine.

Mais à la chute du II<sup>e</sup> royaume de Bourgogne (1032), sur les collines de la rive gauche apparaissaient déjà les premières forteresses féodales jalouses de leur autorité : Chandieu, Anthon, Jonage, Pusignan, Azieu... L'ancien « Pagus Lyonnais » avait fait place au « Comté » et les archevêques de Lyon exerçaient en partie cette fonction comtale que devait leur confirmer au siècle suivant l'empereur Frédéric Barberousse, par la Bulle d'or de 1157.

Pendant ce temps, les descendants des premiers comtes carolingiens, puis les comtes de Forez, leur disputaient ces droits sur Lyon et le Lyonnais qui s'étendait toujours, théoriquement, au-delà du Rhône. Finalement en 1173, Guy de Forez passait avec l'archevêque Guichard un acte d'échange (30), homologué lui-même par la seconde Bulle d'or de l'empereur Frédéric Barberousse (1184) (31).

Or le comte cédait dans ce traité d'échange « tout ce qu'il possédait lui-même, au-delà du Rhône, ou ce qu'un autre possédait

(25) id. charte numéro 1.411.

(26) « Ecclesia in honore sanctae Ursae in Quiarada... in agro estra-byacenge in pago Lugdunense » Le souvenir de la vieille « Route de Bianne persiste à Pont de Cheruys » (P. Delalgue). — Chartes de Cluny, numéro 1.110.

(27) Archives de l'Isère B 3.784.

(28) Bernard Bruel : « Chartes de Cluny », Tome II, numéro 1.429.

(29) id. charte numéros 1.089, 1.125, 1.220, 1.226, etc...

(30) Comte de Neubourg : « Chartes du Forez », numéro 4.

(31) Archives du Rhône, 10 O 2.546 : un fac-similé de cette deuxième Bulle d'or est reproduit par M. René Lacour, archiviste en chef du Rhône, dans « Le Rhône », édition du bimillénaire 1957, page 43.

dait en son nom, depuis Vienne jusqu'à Anthon, en dehors de ses biens familiaux. »

Cette ligne géographique passe par la limite orientale du pays de Velin. On peut donc conclure qu'en plein Moyen Age, Lyon, par la personne de ses comtes et de ses archevêques, conservait quelques bribes d'autorité temporelle, bien fragile d'ailleurs, sur notre plaine de la rive gauche.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir Albert de la Tour, en juin 1228 déclarer tenir en fief de l'Eglise de Lyon le château d'Anthon et tout ce qu'il possédait entre le Chéruy et le Rhône (32).

Bien plus, lorsque le jeune Dauphin Charles, futur Charles V, prit possession du Dauphiné dans le couvent des Dominicains de Lyon, il prêta aussitôt hommage, le 30 juillet 1349, à l'archevêque et au chapitre de Lyon, pour le même château d'Anthon et pour tout ce qu'il possédait dans la région comprise « entre le fleuve du Charruys, Lyon, et le Rhône » (33), mais il en excepte, disait-il, ses possessions dans la « terre de Marc » (celle-ci, sans doute, ancienne « marche » de la Narbonnaise se trouvait en dehors du territoire lyonnais).

C'est là, croyons-nous, une conséquence lointaine de la fondation par Munatius Plancus, d'une « colonie romaine » à Lugdunum, à laquelle on avait attribué sur la rive gauche du Rhône cette partie septentrionale de l'ancien Viennois appelé le Velin.

*Docteur Joseph Saunier.*

(32) Archives de l'Isère B 3.786.

(33) « Citra flumen de Charruys versus Lugdunum et Rodanum... ». Archives de l'Isère B. 3.786.

## TARIFS 1957-1958

### ADRESSE :

Groupe d'études historiques du Bas-Dauphiné, « EVOCATIONS »,  
Crémieu (Isère). C./c. P. Lyon 2142-59.

Abonnement .....	350 fr.
Abonnement de soutien (1) .....	450 fr.
Ami d' « Evocations » .....	600 fr.
Membre Bienfaiteur .....	1.000 fr.

(1) Les revues sont expédiées sous enveloppe, non pliées.

### VINS EN GROS

SPECIALITE DE VINS FINS

Dépôt de : Bière, Limonade, Eaux minérales

**J.-M. MONTAGNON**

A ANNOISIN-CHATELANS

par CREMIEU (Isère) —

Téléphone : Annoisain 1

C.C.P. Lyon 1125-86 — R. C. Bourgoin 7.745

AGRICULTEURS, ARTISANS RURAUX

### LE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

EST A VOTRE SERVICE

1, rue du Musée — VIENNE (Isère)

**BUREAU DE CRÉMIEU**

Rue Porcherie

Ouvert tous les jours, sauf le lundi